

Comprendre le Code de conduite

Il est souvent difficile de tracer la ligne entre sa vie personnelle et son emploi ou son rôle de bénévole. Les membres, les bénévoles, de même que les employés des Guides du Canada doivent toujours avoir à l'esprit que ce qu'ils disent ou ce qu'ils font, que ce soit ou non dans le cadre d'activités organisées par les GdC, peuvent avoir un impact sur la réputation de l'organisation.

Cette annexe a pour but d'analyser chaque partie du Code de conduite et de fournir des explications pour vous aider à mieux comprendre sa signification. Les mots clés relatifs à chaque partie du Code sont indiqués en caractères gras.

Le Code de conduite

Ce Code de conduite fait partie intégrante de votre engagement envers les Girl Guides of Canada-Guides du Canada (GGC-GdC). En vertu de ce Code, les membres, les bénévoles et les parents ou tuteurs des membres doivent :

1. S'abstenir de toute parole, de toute action et de tout comportement, de quelque forme que ce soit, manifestant un manque de respect envers d'autres membres, bénévoles, employés ou membres des familles de telles personnes.

Explication :

Le **respect** se reflète dans ce que vous dites et la façon dont vous le dites – que ce soit une conversation, une discussion en face à face, un appel téléphonique, un message écrit ou en ligne (courriel, message texte, Facebook, Twitter, autres médias sociaux, etc.). Vous devez donner l'exemple et avoir des interactions axées sur un mode de communication ouvert, clair et respectueux.

Cela veut dire :

- *faire preuve de compréhension quand vous traitez des situations délicates;*
- *porter attention à ce que vous faites et à ce que vous dites (choix de mots) pour éviter que cela ne soit mal interprété;*
- *confirmer les faits avant de prendre des mesures pour régler des problèmes potentiels.*

2. Maintenir la réputation et l'intégrité des GGC en s'assurant que leur conduite, que ce soit en personne, en ligne ou autrement, soit une source d'honneur et de fierté pour les GGC.

Explication :

Vos actions, vos paroles et vos comportements devraient toujours faire honneur à la **réputation des Guides du Canada** quel que soit le contexte (message en ligne ou écrit, participation à une activité des GdC ou à un événement public).

3. Veiller à procurer un environnement qui soit sécuritaire et protège les membres, filles et adultes, les bénévoles et les employés contre la violence psychologique, physique, verbale et sexuelle.

Explication :

Assurez-vous que vos paroles, vos actions et vos comportements favorisent un environnement où **chaque personne se sent en sécurité**, tant sur le plan physique que psychologique. Toute interaction – que ce soit en personne, dans un message écrit ou en ligne, ou au téléphone – doit être appropriée et contribuer à l'établissement d'un climat de confiance.

4. Respecter le droit à la protection de la vie privée des autres membres, bénévoles et employés, et le caractère confidentiel de leurs renseignements personnels.

Explication :

Les Guides du Canada protègent la **vie privée de leurs membres**. Nous devons gérer les renseignements personnels de manière responsable et conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée. Tous les renseignements personnels, de même que les formules, doivent être conservés en lieu sûr et de façon sécuritaire. L'utilisation de renseignements personnels est limitée aux communications internes portant sur le guidisme ou aux communications pour des raisons de sécurité.

5. Agir avec honnêteté et intégrité dans toute transaction portant sur les biens, les fonds ou tout autre élément d'actif appartenant aux GdC.

Explication :

Tout l'argent recueilli (par ex. frais et cotisations, vente des biscuits, activités de collecte de fonds) et les actifs (par ex. fournitures et matériel des unités, matériel de camping, immeubles) sont la propriété des Guides du Canada et doivent être comptabilisés, conformément aux **politiques des GdC en matière de communication de l'information financière**. Les livres comptables doivent être tenus à jour de sorte que l'on soit en mesure de produire un rapport sur la situation financière du groupe, sur demande.

6. Respecter et observer les lois du Canada et de la province pertinente ou du territoire pertinent.

Explication :

Les membres doivent **respecter la loi**. S'ils font l'objet d'une nouvelle accusation ou condamnation, la situation doit être portée à l'attention des Guides du Canada du fait que certains types de condamnations font obstacle à une adhésion ou à une participation éventuelle aux GdC.

7. Traiter les membres, bénévoles, employés et familles des membres équitablement, sachant que les GdC ne tolèrent aucune discrimination illicite fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la capacité mentale ou physique, les croyances politiques, le statut socio-économique, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou tout autre motif énoncé dans la législation sur les droits de la personne de la juridiction dans laquelle les personnes concernées se trouvent.

Explication :

Les Guides du Canada s'efforcent de créer un environnement inclusif et accueillant pour les filles et les femmes, quelles que soient leur origine, leur identité ou leur expérience de vie. Nous **traitons les autres de façon juste et équitable**. La diversité est reconnue, valorisée et respectée par toutes les personnes participant au mouvement guide.

De plus, les membres, les bénévoles et les employés des Guides du Canada s'engagent à :

8. Souscrire aux principes de la Promesse et de la Loi des GdC, et adhérer aux règlements, aux politiques et aux méthodes des GdC.

Explication :

Tous les membres doivent prononcer la Promesse et s'engager à respecter la Loi guide et à vivre selon les **valeurs** mises de l'avant par les GdC.

Toutes les personnes participant aux GdC ou liées au mouvement doivent aligner leurs actions sur les **politiques et méthodes des GdC**.

9. Assumer les rôles et responsabilités énoncés dans leur description de tâches (s'il y a lieu) et exercer leurs fonctions dans les limites de leur autorité.

Explication :

Les personnes doivent s'efforcer de **comprendre leurs responsabilités**, de même que les limites inhérentes à leur poste. En cas de doute, nous vous recommandons de demander de l'assistance.

10. Assurer diligemment la confidentialité de tout renseignement relatif aux Guides du Canada obtenu dans l'exercice de leurs fonctions guides qui n'est pas du domaine public

Explication :

Les personnes ayant accès à de **l'information confidentielle** non publique à propos des GdC ou concernant l'organisme doivent s'abstenir de divulguer cette information ou d'en discuter de quelque façon que ce soit avec d'autres personnes, que ces dernières soient ou non membres des GdC.

Les Girl Guides of Canada-Guides du Canada se réservent le droit d'engager des mesures dans le cas d'une infraction au Code de conduite.

Explication :

En cas de **divergence dans l'interprétation** du Code de conduite ou des politiques et méthodes de l'organisme, le Bureau national rendra la décision finale.

Code de conduite – ce qu'il faut faire et ne pas faire

Voici quelques conseils pour guider vos interactions et encourager les autres à adopter des comportements appropriés.

À faire

- Donner l'exemple par vos actions et vos paroles; faire preuve de respect envers les autres et agir de façon à préserver leur santé, leur sécurité, leur vie privée et leur bien-être.
- Garder à l'esprit que vos paroles et vos actions peuvent avoir un impact sur la réputation de l'organisme, quel que soit le contexte (activités des GdC ou événements publics).
- S'assurer de ne jamais être seule avec une fille et veiller à ce que toute conversation privée ait lieu à la vue d'autres personnes, même si elles ne peuvent pas entendre.
- Communiquer directement avec les filles de 14 ans et plus seulement. Si vous leur envoyez un message électronique – courriel, message texte ou par les médias sociaux (par ex. Facebook, Twitter, blogues), vous devez toujours mettre les parents/tuteurs en copie.
- Utiliser l'option Copie conforme invisible (Cci) lorsque vous envoyez un courriel à un groupe de personnes.
- S'abstenir de raconter des blagues ou des histoires qui se veulent drôles, mais qui pourraient être considérées comme offensantes.
- Reconnaître que la violence verbale, l'intimidation, les injures ou les moqueries sont des comportements inacceptables et que les GdC prendront les mesures qui s'imposent à l'égard de tels comportements.
- Faire en sorte que votre comportement ne puisse être mal interprété ou considéré comme offensant, et qu'il soit acceptable pour établir et préserver une relation de confiance.
- Utiliser les coordonnées des membres provenant de nos dossiers seulement à des fins liées au guidisme.
- Suivre les consignes du Guide Sécurité en matière de consommation d'alcool et d'usage de tabac.
- Si vous éprouvez un sentiment de frustration, en parler aux personnes qui peuvent vous offrir de l'aide ou des conseils; s'assurer de bien vérifier les faits et de ne pas tirer de conclusions hâtives.
- Suivre les politiques et méthodes des GdC; ne pas hésiter à demander de l'assistance si vous avez besoin de conseils ou d'explications.

- Tenir les comptes de l'unité à jour et s'assurer qu'ils sont en règle aux fins de vérification, sur demande.

À ne pas faire

- Tolérer un comportement injurieux – par ex. intimidation, injures ou moqueries – que ce soit de la part d'une fille *ou* d'un adulte.
- Avoir des contacts physiques ou verbaux inappropriés.
- Sacrer, tenir des propos vulgaires, avoir recours à la violence verbale.
- Faire un commentaire, même en passant, susceptible de divulguer des renseignements personnels sur quelqu'un.
- Utiliser les coordonnées des membres à des fins personnelles (sollicitation de dons pour d'autres causes) ou à des fins commerciales (publicité ou vente de produits).
- Utiliser la technologie ou les médias sociaux (par ex. Facebook, Twitter, blogues) pour avoir un comportement irrespectueux ou intimidant.
- Se servir du mouvement guide pour promouvoir ses croyances personnelles, avoir des comportements ou des pratiques qui ne sont pas compatibles avec le guidisme ou qui n'ont pas rapport aux activités guides.
- Faire des suppositions.
- Faire des remarques ou des gestes suggestifs, même pour plaisanter.
- Se placer ou placer volontairement une autre personne dans une situation compromettante.

Politiques et méthodes des GdC liées au Code de conduite

Vous trouverez ci-dessous la liste des politiques et méthodes des GdC qui ont un lien direct avec le Code de conduite. Si vous avez une question ou un problème qui n'est pas abordé dans ces politiques, consultez les politiques regroupées dans le Governance Manual (en version anglaise seulement) ou écrivez à l'adresse membership@girlguides.ca pour obtenir de l'assistance.

Les politiques des GdC sont regroupées dans le [Governance Manual](#) (en version anglaise seulement). Pour accéder à cette ressource en anglais, allez à Member Zone; à la rubrique Policies and Procedures, cliquez sur Governance. Si vous cliquez sur une politique figurant dans la table des matières (page 2), le texte correspondant s'affichera à l'écran. Certaines politiques comportent également des méthodes donnant des précisions sur le processus de mise en œuvre.

Le Conflict of Interest Protocol (en version anglaise seulement) décrit comment gérer les affaires et les dossiers des GdC de manière professionnelle, objective et sans interférence ou apparence d'interférence découlant des intérêts personnels des personnes participant à la prise de décision. Ce protocole fait partie du Governance Manual.

Le Module 3 : Performance and Conduct Management (en version anglaise seulement) constitue la principale source à consulter pour des conseils sur la façon d'aborder les problèmes de comportement.

Politique		Méthode
01-11-01	Risk Management*	Guide Sécurité Insurance Booklet*
01-12-01	Screening*	Module 2 : Screening*
01-16-01	Anti-Discrimination*	
01-17-01	Girl Protection*	Module 4 : Protection des filles et automutilation Module 5 : Girl Misconduct and Bullying*
01-18-01	Use of Cameras*	
01-19-01	Fund Development*	Fundraising Procedures and Guidelines*
01-23-01	Alcohol, Drugs, Tobacco and Gaming*	Guide Sécurité

01-28-01	Code de conduite	Le Code de conduite et VOUS Comprendre le Code de conduite Code de conduite – ce qu’il faut faire et ne pas faire
01-29-01	Politique d’accessibilité des services à la clientèle	L’accessibilité des services chez les Guides
01-31-01	Politique relative aux Normes d’accessibilité intégrées	L’accessibilité des services chez les Guides
03-04-01	Financial Stewardship*	Standard Financial Reporting Manual* Guidelines for Signing Short-Term Contracts for the Use of Third Party Facilities*

*Document en version anglaise seulement